

## Comment savoir si ma piscine est conforme?

**[Vous devez faire l'autoévaluation de votre installation en suivant les liens suivants et vous en transmettre une copie à ville@lacdelaage.qc.ca :](#)**

Piscine creusée ou semi-creusée :

[Formulaire d'évaluation de conformité au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles - Piscine creusée](#)

[Formulaire d'évaluation de conformité au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles - Piscine semi-creusée](#)

Piscine hors terre :

[Formulaire d'évaluation de conformité au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles - Piscine hors terre avec paroi de 1,2 m ou plus de hauteur](#)

[Formulaire d'évaluation de conformité au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles - Piscine hors terre avec paroi de moins de 1,2 m de hauteur](#)

Piscine démontable :

[Formulaire d'évaluation de conformité au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles - Piscine démontable avec paroi de moins de 1,4 m de hauteur](#)

[Formulaire d'évaluation de conformité au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles - Piscine démontable avec paroi de 1,4 m ou plus de hauteur](#)

## Démarche à suivre pour faire une demande de permis.

À la suite de votre autoévaluation et selon la nature des travaux, vous devez vérifier si un permis est nécessaire auprès de la Ville de Lac-Delage afin d'effectuer les correctifs nécessaires.

[Demande de mise aux normes des piscines existantes](#)

Pour plus d'informations, voici deux liens expliquant la mise aux normes et comment sécurisez votre piscine pour prévenir tout risque de noyade.

[Mise aux normes des piscines existantes.](#)

[Sécurisez votre piscine extérieure pour prévenir tout risque de noyade | Gouvernement du Québec](#)

## Mises aux normes les plus fréquentes qui nécessitent un permis

### Enceinte

- Ajout d'une enceinte de 1,2 mètre de hauteur entre l'accès à la piscine et l'accès à la maison. Clôturer le terrain seulement n'est pas suffisant (**nécessite un permis**);
- Remplacement d'une enceinte avec un modèle de clôture d'une hauteur suffisante (1,2 m), qui ne permet pas le passage sphérique de 10 cm et qui ne facilite pas l'escalade (sans élément horizontal) (**nécessite un permis**).

### Porte de sécurité

- Ajout d'une porte ou d'une barrière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement sur l'échelle de la piscine (**nécessite un permis**);

### Système de filtration

- Déplacement des filtres à plus d'un mètre de la paroi de la piscine (**ne nécessite pas de permis**);

### Construction

- Construction donnant accès à une piscine (plate-forme, échelle, passerelle, etc.) (**nécessite un permis**)
- Construction empêchant l'accès à une piscine (ajouter une section de clôture, ajouter une porte, etc.) (**nécessite un permis**)

NOTE : Les modifications mineures à une enceinte existante (modification ou ajout d'un loquet, ajout d'un ferme porte ou rehaussement d'un garde-corps sans le remplacer), **ne nécessitent pas de permis** délivré par la Ville de Lac-Delage.

Malgré tout, la mise aux normes des installations devra être effectuée **avant le 30 septembre 2025**.